

n'apportent pas d'avantages sensibles aux propriétés du chemin de fer. Les subventions en remplacement des taxes d'affaires sont assujetties à une limitation générale voulant que les taux et les bases utilisés dans le calcul des subventions ne doivent pas être tels qu'ils puissent causer une distinction injuste envers le chemin de fer par rapport aux autres modes de transport lui faisant concurrence ou par rapport aux entreprises commerciales en général.

Il faut s'attendre à d'autres instructions de cette nature par suite de l'examen incessant de l'application de la politique de subventions aux sociétés de la Couronne et par suite de circonstances particulières.

TORONTO—L'ACHAT DE TERRAINS POUR L'AÉROPORT INTERNATIONAL

Question n° 673—M. Robinson:

1. Comment le gouvernement procède-t-il pour acquérir les terrains requis pour agrandir l'aéroport international de Toronto?

2. Des évaluateurs de propriétés et d'autres fonctionnaires de la Direction de l'immeuble, au ministère des Transports, mènent-ils présentement des négociations en vue de l'acquisition de terrains dans le cadre de l'expansion de l'aéroport international de Toronto et sont-ils habilités à négocier de bonne foi et les parties avec qui ils négocient considèrent-elles leurs interlocuteurs comme les représentants officiels du ministère des Transports. Sinon, peut-on savoir dans quelle mesure le ministère des Transports appuie les négociations entamées entre les représentants de la Direction de l'immeuble et les propriétaires des terrains dont on veut faire l'acquisition pour agrandir l'aéroport?

3. De quelle formule le gouvernement se sert-il ou quelle formule prévoit-il utiliser pour déterminer la valeur du terrain requis pour l'agrandissement de l'aéroport a) adjacent à l'aéroport, ainsi que b) la valeur des édifices qui se trouvent sur ces terrains adjacents et pour déterminer aussi ce que représentent, c) l'interruption des affaires et/ou le dédommagement que cette perte dicte, d) les frais de déménagement, e) les frais d'évaluation, les frais juridiques ou de toute autre nature, f) les commissions et/ou les indemnités aux agents immobiliers, g) la conclusion de baux à long et à court terme?

4. Comment le gouvernement compte-t-il évaluer l'acquisition de terrains dont on a besoin immédiatement pour agrandir l'aéroport?

5. Quel est l'ordre de priorité pour ce qui est du prolongement a) des pistes en usage actuellement, b) des pistes additionnelles qu'on se propose de construire, c) des nouvelles pistes qu'on construira sur les terrains acquis?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1 et 2. Il n'existe actuellement aucun projet d'acquisition de terrain pour l'agrandissement de l'aéroport international de Toronto.

3 et 4. Ne s'appliquent pas, vu la réponse donnée aux parties 1 et 2.

5. a) La longueur de la piste existante 05L-23R doit être portée de 5,700 pieds à 10,500 pieds. Les travaux débiteront en 1969 pour se terminer en 1971. b) et c) Ne s'appliquent pas.

[Français]

A PROPOS DES COURS DE RECYCLAGE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE PONTIAC

Question n° 714—M. Lefebvre:

1. Combien de personnes ont été admises au cours de recyclage de la main-d'œuvre au Québec et dans la circonscription de Pontiac?

2. Combien de personnes ont rempli une formule de demande d'admission et ont essuyé un refus au Québec et dans la circonscription de Pontiac?

3. Quel est le montant total déboursé auxdites personnes au Québec et dans la circonscription de Pontiac?

4. a) Combien d'écoles du Québec ont été occupées pour lesdits cours et quel est le montant total de loyer payé, b) quels sont les noms des écoles disponibles et les endroits où ces cours sont donnés dans la circonscription de Pontiac et quel fut le montant du loyer payé à chacune desdites écoles?

5. a) A combien s'élèvent les salaires des professeurs du Québec pour ces cours, b) quels ont été les salaires versés aux professeurs de la circonscription de Pontiac?

6. a) Quelles autres dépenses, en détail, ont été encourues au Québec, b) quelles autres dépenses, en détail, ont été encourues dans la circonscription de Pontiac?

7. Quels cours ont été offerts au public a) au Québec, b) dans la circonscription de Pontiac, quel était le nombre des participants à chacun, compte tenu des hommes et des femmes?

8. Combien des personnes admises aux cours de recyclage étaient âgées de moins de 25 ans, de 20 à 25 ans, de 25 à 30 ans, de 30 à 35 ans, de 35 à 40 ans, de 40 à 45 ans, de 45 ans et plus, a) au Québec, b) dans la circonscription de Pontiac?

9. Quel est le pourcentage des personnes qui ont complété leurs cours et trouvé un emploi lié au cours qu'elles ont suivi, a) au Québec, b) dans la circonscription de Pontiac?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Voici le nombre de personnes qui ont suivi des cours de FPA durant l'année financière 1967-1968: Québec: 41,277; Pontiac: 39.

2. Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet, car les clients ne remplissent pas de formule de demande. L'autorisation de suivre des cours de formation est donnée par un conseiller en main-d'œuvre après une séance de consultation au cours de laquelle il apprécie les besoins de formation du candidat en fonction des besoins du marché du travail.

3. Les montants déboursés pour l'année financière 1967-1968 sont les suivants:

Québec	
Coût de la formation	Allocations
\$15,171,000	\$12,171,000
Pontiac	
\$21,300	\$40,040

4. a) Pendant l'année financière 1967-1968, des cours de formation ont été donnés dans 334 centres au Québec. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration achète des places d'élèves à des cours organisés par le ministère de l'Éducation et le ministère du Travail. Le coût des cours peut comprendre le loyer, mais le montant du loyer n'est pas